

Conditions pour la création volontaire de haies bocagères *hiver 2024-2025*

Les objectifs :

Préserver et reconstituer le paysage traditionnel de bocage pour ses multiples fonctionnalités :

- **Agronomique** : abris d'auxiliaires de culture, préservation des sols, brise vent, ilots de fraîcheur en élevage...
- **Ressource en eau** : limite le ruissellement/érosion, piège les intrants agricoles, favorise la recharge des nappes...
- **Biodiversité** : habitat et/ou corridor de déplacements de nombreuses espèces communes et patrimoniales...
- **Production de bois et séquestration de carbone** : énergie renouvelable (bois bûches, plaquettes), litière, bois d'œuvre...
- **Paysage** : identité du territoire, attrait touristique, nombreux usages (promenade, chasse, cueillettes...)

Volonté de créer des haies qui deviendront **similaires aux haies bocagères historiques**, en prenant en compte les moyens de réalisation actuels, les objectifs de valorisation du bois, les évolutions du climat, avec l'objectif central de **répondre aux enjeux environnementaux**.

Les projets moins en adéquation avec les objectifs de la CCKB peuvent être accompagnés dans le cadre du programme Breizh Bocage, mais directement par la région Bretagne avec des conditions financières sensiblement différentes (appel à projets chaque année entre juillet et septembre).

Le calendrier :



Jusqu'à fin juin :	Rendez-vous et conception des projets,
Septembre :	Sélection des projets réalisés cette année,
Octobre :	Signature des conventions,
Novembre-Décembre :	Travaux de préparation de sol et de talutage,
Janvier-Février :	Travaux de plantation,
Printemps :	Facturation de la participation,
Juin-Juillet :	Entretien des plantations.

En pratique :

Les projets accompagnés doivent représenter **entre 200m et 1000m** de haies à créer.

Ils peuvent être plus importants, mais seront réalisés sur plusieurs années.

Le remplacement ou la compensation d'une haie coupée ou arrasée après 2014 n'est pas éligible.

Les haies sont implantées **prioritairement sur talus**, existant ou à créer, ou à défaut à plat, une position en **travers de pente** ou **connectant deux haies** ou boisements est privilégiée, un choix d'essences mêlant **arbres et arbustes** est souhaitée.

Des brèches seront aménagées, jusqu'à 10 m de large, pour accéder aux parcelles.

Le déplacement d'entrées de champs situées dans les axes d'écoulement/érosion est possible.

La préparation du sol

Un piquetage des emplacements est réalisé avec le bénéficiaire. L'emprise est libérée de la végétation et d'éventuels obstacles (clôtures, abreuvoirs...) par le bénéficiaire.

Le **talus d'environ 80cm de hauteur et 2 m de largeur** au sol est réalisé à la pelle mécanique, à partir de **sol prélevé sur 5 à 10 cm d'épaisseur et 8m de largeur**, ou à partir de terre végétale apportée sur place par le bénéficiaire.



Lorsque l'aménagement est réalisé à **plat**, un **décompactage** est réalisé (sous-solage + rotavator).

Les surfaces sont ensemencées d'un mélange herbacé à faible développement pour couvrir le sol.

La plantation

Les essences composant chaque haie sont définies conjointement avec le bénéficiaire. Il s'agit d'essences sauvages (non ornementales) locales ou adaptées au changement climatique. Au moins 35% des plants ont une provenance labellisée Végétal Local.

Chaque haie est composée de **8 essences différentes**, adaptées au sol, au micro-climat, aux objectifs de valorisation et mode de gestion du bénéficiaire.

Les **jeunes plants** (20 à 80 cm), principalement en racines nues, sont implantés **tous les 1,50m**. A plat, les plantations sont effectuées tous les 2 mètres sur deux rangs distants d'un mètre.

Chaque plant est protégé par **une gaine anti-gibier** et un **paillage en bois déchiqueté**.

L'entretien

Un passage en début d'été permet d'écarter la végétation herbacée lorsqu'elle est trop dense ; la végétation conservée permet de protéger le jeune plant du vent et du soleil.

Chaque année le nombre de projets candidats est supérieur aux capacités de réalisation de la CCKB.

Les projets sont évalués (cf. critères ci-dessous), puis la sélection est effectuée lors d'une commission de la CCKB.

Les projets non retenus bénéficient de « points bonus » pour ressolliciter le programme l'année suivante.

Grille de priorisation des plantations de haies Breizh Bocage en Kreiz Breizh

v. 01/2024

zones géographiques à enjeux	30%				points
		Eau potable	25%	Aire d'alimentation des captages AEP	
Milieux aquatiques	35%	Masse d'eau pas en Bon Etat AELB	60%	ME-BE	6
		Risque érosif/phosphore important	40%	aléa érosion coulée de boue	3
Biodiversité	40%	Corridor écologique / trame verte	70%	plaine chateaulin corridor N/S	4
		Espaces protégés (réserve, N2000...)	30%	zone classée	8
Position de la haie	35%	Haie en travers de pente	30%	oblique perpendiculaire	2
		Parcelle en pente	30%	pente > 3% pente > 10%	5
Qualité de la haie	30%	Haie connectée à des haies ou boisements	40%	2 connexions	2
		Haie sur talus	60%	talus	6
Environnement de la haie	35%	Haie mêlant arbres et arbustes	40%	haie mixte	8
		Intraparcellaire, parcelle scindée	60%	> 2 hectares > 10 hectares	5
Terre arable	40%	Absence de dégradation du bocage	50%	gestion parfaite*	6
				bonne gestion	9
Pratiques de gestion du bocage	75%	Engagement dans la MAEC IAE1	20%	maec haie	4
		Plan de Gestion du bocage effectif	10%	PdG Bocage	2
Valorisation	25%	Exploitation labellisée Label Haie	20%	Label	4
		Valorisation du bois issu de l'entretien	50%	valorisation	3
Engagé dans une filière bois	50%	Scic		3	

pondération globale des critères

EAU	47%
BIODIVERSITE	28%
GESTION	25%

points bonus "liste d'attente" si amélioration des pratiques d'entretien : +3 points / an
points retranchés pour les exploitations déjà bénéficiaires : -3 points l'année N+1 uniquement

* absence d'intervention, ou gestion sans action mettant en péril la pérennité de haies
(coupe à blanc, taille 3 faces, lamier oblique, pâturage de la haie, désherbant, broyage entre les arbres...)

Un projet est noté en appliquant à chaque haie projetée pour l'année sa note et sa longueur : Projet = lg haie 1 x note haie 1 + lg2 x note2 ... / lg totale

Sélection des projets :

Les engagements du bénéficiaire :

Une convention entre la CCKB, le propriétaire et l'exploitant des parcelles sera réalisée, vous vous y engagez à :

avant l'aménagement :

- **Assurer le lien avec les tiers concernés** (propriétaires, exploitants mitoyens...),
- Connaître les limites de la propriété foncière,
- Être disponible afin de réaliser conjointement le piquetage,
- Débroussailler l'emprise de la future haie,

après l'aménagement :

- **Dédier une emprise de 3m** de large à la haie,
- N'y réaliser aucun traitement phytosanitaire,
- Permettre l'implantation d'un panneau d'information,
- **Conserver l'intégralité de la haie** dans le temps (les 10 années de la convention, et après)
- La protéger des animaux d'élevage par **une clôture efficace**,
- Tout mettre en œuvre pour conserver une haie continue (remplacement de plants, ...)
- Sous 2 ans, participer à une **demi-journée de formation sur la gestion des haies**,
- Faire réaliser un Plan de gestion de toutes vos haies, dès 1500m plantés avec la CCKB,
- Retirer les gaines de protection contre le gibier, après 8 à 10 ans,
- Assurer un entretien et une gestion respectueuse des haies.

En cas de non-respect de la convention, le bénéficiaire doit rembourser le coût des haies concernées.

Les conditions financières :

Le coût de réalisation est d'environ 12,50€ /mètre, subventionné à 65% par Breizh Bocage (Union Européenne - fond FEADER), Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Agence de l'Eau Loire Bretagne), complété par la CCKB.



Une participation financière est demandée au bénéficiaire :

1€50 du mètre de haie avec talus,

2€ du mètre de haie à plat.

Les travaux peuvent être réalisés intégralement par des entreprises désignées par la CCKB.

Une remise de 0€50 /mètre est appliquée si le bénéficiaire réalise une des opérations suivantes :

- confection des talus, fourniture des semences et ensemencement,
- réalisation des plantations et mise en place des protections gibier,
- fourniture de bois déchiqueté et pose du paillage.

COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Région
BRETAGNE



Liberté
Égalité
Fraternité



Agence de l'Eau
Loire-Bretagne



Côtes
d'Armor
le Département



Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù